

Qu'en est-il des abris PC sous le projet Plate-forme Pôle muséal ?

Le site de l'ancien dépôt des locomotives à côté de la gare de Lausanne, d'une superficie de 25'000 m², accueillera le MCBA, le MUDAC et le musée de la photographie de l'Elysée. Ce projet est à l'enquête publique actuellement.

A Lausanne il y a dorénavant peu de possibilité de construction et je me pose la question de savoir si il a été prévu de créer des abris de protection civile dans ce bâtiment sachant qu'à l'heure actuelle il manque environ 30'000 places sur le Canton de Vaud.

Le 17 juin 2011 les Chambres fédérales ont adopté la révision partielle de la LPPCi (Loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile) et celle-ci est entrée en vigueur le 01 janvier 2012.

Le principe général est que chaque habitant doit disposer d'une place protégée dans un abri situé à proximité de son lieu d'habitation.


Aussi je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Canton s'est-il assuré que des places d'abris PC seront créées dans ce projet afin de tendre à la mise en conformité ?
- 2) Si cela n'était pas le cas, est-il possible d'y remédier ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Prilly, le 28 août 2012

Véronique Hurni, Députée



Développement